

013/013

L'AN DEUX MILLE TREIZE
27 MARS à 18 heures

Présents : Danièle BORDAIS, Yvette PAZ, Henri FRAISSE, Betty FOURNIER, Bernard DOAT, Danielle CONDO, Germinal GRINO, Paulette VERGNES Dominique DUASO-ORTAS, Jean-Marie BIRBES. Joseph POMAR .

Excusés : Michèle RIEUX, Martine PALMIERO, Marie Françoise JOURNES

Absents : Mohamed EDDAH, Sandrine GOMEZ

TARIF HORAIRE 2013 DU CONSEIL GENERAL

Madame la Vice-Présidente rappelle à l'Assemblée que le tarif horaire d'intervention des Aides à Domicile auprès des Bénéficiaires de l'A.P.A., de la P.C.H. et éventuellement de l'A.S.E. est arrêté par notification du Conseil Général du Tarn.

Compte tenu du nombre prévisionnel d'heures d'interventions, le tarif horaire applicable à compter du 1^{er} janvier 2013 est égal à 20,11 €.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition du Conseil Général du Tarn ci-dessus,

FIXE à 20,11 € le tarif horaire d'intervention auprès des Bénéficiaires cités ci-dessus,

DONNE POUVOIR à la Présidente et Vice-présidente de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place de la présente.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
ET EXECUTOIRE.

Transmis en Préfecture.

Le 02/04/2013.

La Présidente,
MICHELE RIEUX